

La LPP a 40 ans – la sécurité aujourd'hui et demain avec la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB est une institution commune qui assure exclusivement des rentes et dont le siège est à Saint-Gall. La somme de son bilan se chiffre à un peu plus d'un milliard de francs. Actuellement, elle verse à ses quelque 4600 destinataires des rentes d'un montant de 72 millions de francs par an. La FSB est à tout moment disposée à reprendre de nouveaux portefeuilles de rentes. Elle utilise des bases techniques très conservatrices et place les capitaux avec soin et de façon peu risquée.

La LPP a 40 ans: qu'est-ce qui a changé?

Il y a 40 ans, le mur de Berlin était encore là, la Suisse comptait cinq grandes banques et les obligations à long terme de la Confédération affichaient un rendement de 4,74 %. L'inflation s'établissait à 3,4 %, et les salaires réels progressaient chaque année d'environ 4 %.

Aujourd'hui, le mur de Berlin est tombé, il ne reste plus qu'une seule grande banque, et les obligations à dix ans de la Confédération réalisent un rendement de 0,2 %, soit la même valeur que l'inflation.

Ces développements se sont aussi traduits par un profond changement de la prévoyance professionnelle. La baisse des rendements a nécessité une réduction de la rémunération minimale légale, et les crises financières ont causé des découverts: de nouvelles règles claires sont devenues indispensables à de nombreux égards. Ainsi, la LPP a été adaptée 49 fois en 40 ans. Chaque adaptation s'est traduite par de nouveaux processus et une complexité accrue – et par un recul massif du nombre d'institutions de prévoyance, de 6151 (1987) à 1320 (2023). Le nombre d'autorités de surveillance passera quant à lui de 26 à 7 (2026).

Parallèlement, la société a elle aussi évolué. La réalité actuelle est marquée par des ménages plus petits, des familles recomposées et le travail à temps partiel. Or la prévoyance obligatoire repose encore sur le modèle familial rigide de 1985. Le temps partiel est désavantagé, l'allongement de l'espérance de vie et la baisse des rendements sans risque ne sont pas suffisamment pris en compte.

Pourtant, l'exigence légale selon laquelle l'AVS et la LPP garantissent à elles deux 60 % du dernier salaire est généralement atteinte pour les salaires ne dépassant pas CHF 90 000.

L'importance de la sécurité

La sécurité et la stabilité sont des critères primordiaux pour les bénéficiaires de rentes, qui comptent sur le versement correct et ponctuel de leurs rentes, de préférence avec des adaptations au renchérissement. Ils attendent de leur institution de prévoyance qu'elle absorbe toutes les fluctuations économiques, sociétales et financières.

Après avoir cotisé pendant des décennies, les personnes retraitées ont droit à une rente garantie à vie. Un droit auquel la FSB satisfait de façon fiable, libérant ainsi ses destinataires de soucis et d'un sentiment d'insécurité.

Comment la FSB met-elle en œuvre les attentes de ses bénéficiaires de rentes?

La FSB utilise les bases techniques conservatrices VZ 2020: le taux d'intérêt technique dépasse seulement de 0,5 % le rendement sans risque des emprunts fédéraux à dix ans. De plus, la FSB recourt à des tables de génération et dispose de réserves de fluctuation de valeur entièrement constituées.

Comptant quelque 4600 destinataires, l'effectif de bénéficiaires de rentes est très diversifié. La FSB est ainsi mesurée d'adopter une stratégie de placement à long terme assortie de perspectives de rendement plus élevées. En outre, la taille importante et les effets d'échelle qui y sont liés se traduisent par des frais d'administration nettement plus bas. Etant donné que la FSB possède des engagements uniquement envers les bénéficiaires de rentes, tous les fonds libres sont distribués sous forme de rentes bonus.

Les atouts de la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB

- Modèle de financement durable d'une rente bonus pour les bénéficiaires de rentes
- Stratégie de placement axée sur le contrôle du risque et adaptée au besoin de liquidités
- Réserves de fluctuation de valeur entièrement constituées
- Aucune obligation de la fondation cédante d'effectuer des versements supplémentaires

Car peu importe les changements, **la sécurité et la fiabilité demeurent garanties pour nos bénéficiaires de rentes.**



Peter Rösler
Président



**Schweizerische
Rentnerstiftung**

Wir sichern Renten.

Siège principal Aeplistrasse 7, CH-9008 Saint-Gall, T +41 71 244 24 48, peter.roesler@rentnerstiftung.ch
Secrétariat Güterstrasse 213, CH-4053 Bâle, T +41 61 515 02 60, markus.kaufmann@rentnerstiftung.ch

rentnerstiftung.ch